

République Française



N° 2023-121

Ville de Draguignan

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	36

## EXPOSITIONS TEMPORAIRES : CONDITIONS DE PRÊTS D'ŒUVRE

Mairie de Draguignan

### EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Draguignan

Séance du 20 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 septembre à 17H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

#### PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOIS, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET JACQUET, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, ANNE-MARIE COLOMBANI, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU, FREDERIC RENAULD

#### PROCURATIONS :

HUGUES BONNET À BRUNO SCRIVO, LISA CHAUVIN À CHRISTINE NICCOLETTI, BERNARD BONNABEL À CHRISTINE PRÉMOSELLI, MARIE-CHRISTINE GUIOL À OLIVIER GORDE, CHRISTIAN MAMECIER À SYLVIANE NERVI SITA

#### ABSENTS :

RENÉ DIES, FRANCK GRIGOLO, PHILIPPE SCHRECK

Secrétaire de Séance : CAMILLE DIQUELOU

Publié le : - 2 OCT. 2023

**RAPPORTEUR : RICHARD STRAMBIO**

Les prêts d'œuvres sont une pratique courante dans le milieu des musées permettant en particulier l'organisation d'expositions temporaires.

**I/ Prêt d'œuvre par la Commune de Draguignan :**

Il convient de fixer par un formulaire type joint à la présente délibération, les conditions sous lesquelles la Ville de Draguignan prête les œuvres inscrites à l'inventaire du musée des Beaux-Arts.

**II/ Prêt d'œuvre en faveur de la Commune de Draguignan :**

Dans le cadre de la programmation d'expositions temporaires du musée des Beaux-Arts, qui prévoit au moins deux expositions par an, ainsi que pour des accrochages temporaires dans le parcours du musée, le musée est amené à emprunter des œuvres à d'autres musées ou structures culturelles, en France ou à l'étranger, ainsi qu'à des particuliers ou des galeries. La durée des prêts pour une exposition est généralement de trois à cinq mois.

Si ces prêts sont toujours accordés à titre gratuit, des frais courants peuvent être liés à l'emballage, au transport, à l'assurance et au convoiement des œuvres prêtées, à des frais de traitement de dossier.

Pour chaque prêt, il conviendra de signer une convention entre le prêteur et la Commune de Draguignan ou un formulaire de prêt, dont les conditions principales portent sur les éléments suivants :

- la durée du prêt des œuvres,
- la nature des œuvres : peintures, sculptures, lithographies etc.
- la valeur d'assurance des œuvres prêtées,
- le montant de la restauration des œuvres nécessitant d'être restaurées à hauteur de 10 000 € maximum par œuvre.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,

À L'UNANIMITÉ,

- Approuve les conditions de prêts d'œuvre ainsi que le formulaire pour le prêt d'œuvre par la Commune ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer ledit formulaire ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer tout document portant sur le prêt d'œuvres en faveur de la Commune pour les expositions temporaires des musées et structures culturelles dès lors que les conditions de prêt n'englobent que les frais courants (transports et assurances) dans la limite des crédits inscrits au budget principal.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération

Conseiller régional

Secrétaire de séance :